



INSTITUT SAINT-HENRI

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

PLEIN EXERCICE ET CEFA

INTERNAT - EXTERNAT

B - 7783 LE RIZET

ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023



« FORMATION EXIGEANTE, ENSEIGNEMENT SÉRIEUR »

RUE DE L'EGLISE, 6

B - 7783 LE RIZET

☎ 056/ 56 00 72

POUR VOS CONTACTS :

MME SYLVIE DEMEERSSEMAN - DIRECTRICE

M. GAËL DOGHE - DIRECTEUR ADJOINT ET RESPONSABLE DE L'INTERNAT

MME CHARLOTTE GRUSON - COORDINATRICE - SAINT-HENRI LE RIZET

INSTITUT SAINT-HENRI

☎ 056/ 56 00 60

INSTITUT SAINT-HENRI

☎ 056/ 56 00 72

rue du Commerce, 21
sur Internet : www.saint-henri.be
rue de l'Eglise, 6

B-7780 COMINES

de France : ☎ 00 32 56 56 00 60

B-7783 LE BIZET

de France : ☎ 00 32 56 56 00 72

CONSEILS AUX PARENTS

1. Aider l'enfant à organiser son travail.

- ❖ Lui apprendre à préparer son cartable, son sac pour le lendemain.
- ❖ L'aider à bien utiliser son journal de classe, son cahier de communication, son agenda des travaux.
- ❖ Vérifier avec lui, surtout au début de l'année scolaire, si le travail pour le lendemain est effectué.
- ❖ Respecter ses heures d'étude à domicile.
- ❖ Dans la mesure du possible, lui réserver un endroit pour travailler et pour ranger ses effets et documents personnels.

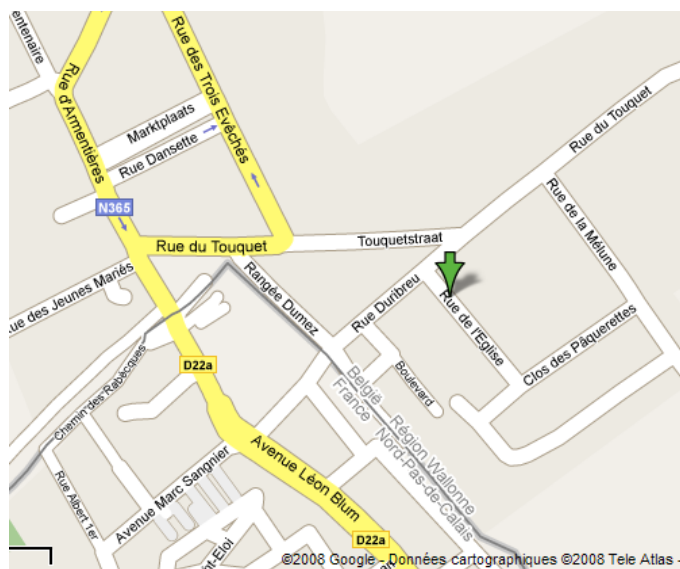
2. Surveiller la santé de l'enfant.

- ❖ Eviter les veillées tardives, en particulier devant la télévision ou l'ordinateur.
- ❖ Limiter le temps passé sur les réseaux sociaux, surveiller ses échanges.
- ❖ Se soucier du petit déjeuner.
- ❖ Respecter un équilibre entre ses périodes de travail et de détente.
- ❖ Surveiller sa vue, son ouïe.

3. S'intéresser aux résultats de l'enfant.

- ❖ Signer régulièrement le journal de classe de l'enfant, l'utiliser comme outil de communication avec l'école.
- ❖ Vérifier ses résultats scolaires avec régularité.
- ❖ Manifester les sentiments adéquats dans ce domaine : satisfaction, déception, compréhension, encouragement.
- ❖ Essayer de lui donner confiance le cas échéant.
- ❖ Sans attendre que les difficultés constatées s'accumulent, demander un entretien avec la direction, le titulaire de classe ou les professeurs concernés.
- ❖ Répondre par l'affirmative (ou être présent) aux réunions de parents, moments privilégiés d'échanges avec l'équipe éducative.

PLAN







Chers Parents,

Cette brochure, rédigée par une équipe de professeurs, vous présente **les sections professionnelles de l'Institut SAINT-HENRI Le Bizet.**

- ❖ Grilles horaires
- ❖ Informations pratiques

Certaines pages susciteront votre intérêt dès aujourd'hui. D'autres vous seront utiles demain. Puissent-elles vous aider :

-  à accompagner votre enfant au seuil d'une étape importante,
-  à le guider dans ses études et ses choix,
-  à l'encourager dans son dynamisme et son idéal de jeune,
-  à le préparer à entrer en confiance dans sa vie d'adulte chrétien.

Dès à présent, si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir auprès de la direction de l'école des renseignements complémentaires sur l'éventail des études que nous vous proposons.

Vous assurant de notre entier dévouement, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments distingués.

La Direction et l'équipe éducative de l'Institut Saint-Henri



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 1^{ER} DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} ANNÉES DIFFÉRENCIÉES (1D & 2D)

FORMATION COMMUNE

	1 D	2 D
Education physique	4h	4h
Français	8h	6h
Français : activités orales et/ou littéraires	1h	
Mathématique	6h	5h
Religion catholique	2h	2h
Etude du milieu	2h	2h
Sciences	2h	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h	2h
Education artistique	2h	2h
 <u>Education par la technologie</u>		
Travaux sur ordinateur	2h	2h
Art de la vente		2h
Formation à la vie quotidienne	2h	2h

TOTAL GENERAL

32H 32H

CONDITIONS D'ADMISSION EN 1D :

- ☑ avoir 12 ans et ne pas avoir terminé le cycle primaire, ou
- ☑ avoir suivi une 6^e primaire sans obtention du CEB, ou
- ☑ avoir 12 ans avant le 31 décembre (élèves étrangers) sous réserve d'une décision favorable du Service des Equivalences.

CONDITIONS D'ADMISSION EN 2D :

La 2D n'est accessible qu'à l'élève qui n'a pas obtenu le CEB au terme de la 1D et qui a dès lors fait l'objet d'une décision d'orientation vers la 2D ou suite à une décision du Service des Equivalences.



ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE AU 1^{ER} DEGRÉ (2S)

FORMATION COMMUNE

Education physique	4h
Français	5h
Français : activités orales et/ou littéraires	1h
Mathématique	4h
Religion catholique	2h
Etude du milieu	2h
Sciences	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h
Education artistique	4h
<u>Education par la technologie</u>	
Travaux sur ordinateur	2h
Art de la vente	2h
Formation à la vie quotidienne	2h

TOTAL GENERAL	32h
----------------------	------------



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

OPTION VENTE

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h
Education physique	2h
Français	4h
Mathématique	2h
Formation historique et géographique	2h
Formation scientifique	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h

OPTION GROUPEE

Vente	4h
Economie de l'entreprise	4h
Informatique appliquée	4h
Etalage - promotion des marchandises	4h

TOTAL GENERAL

32h

Conditions d'admission en 3^e (sous réserve) :

- ⇒ avoir réussi une deuxième année secondaire (en France, avoir réussi une 4^{ième}), *ou*
- ⇒ avoir 16 ans avant le 31/12 pour les élèves en attente d'un avis d'équivalence.



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

DEUXIÈME DEGRÉ : 3^E & 4^E ANNÉES

OPTION SERVICES SOCIAUX 3^E 4^E

FORMATION COMMUNE

Religion catholique	2h	2h
Education physique	2h	2h
Français	4h	4h
Mathématique	2h	2h
Formation scientifique	2h	2h
Formation historique et géographique	2h	2h
Langue moderne I : néerlandais	2h	2h

OPTION GROUPEE

Alimentation et hygiène de vie	3h	3h
Français : expression orale		2h
Expression plastique		2h
Expression corporelle	2h	
Formation à la vie quotidienne	6h	6h
Enquêtes - visites - séminaires	3h	2h
Education aux TIC	2h	2h

TOTAL GÉNÉRAL 32h 33h

Conditions d'admission en 3^e (sous réserve) :

- ⇒ avoir réussi une deuxième année secondaire (en France, avoir réussi une 4^{ième}), *ou*
- ⇒ avoir 16 ans avant le 31/12 pour les élèves en attente d'un avis d'équivalence.



C.E.F.A
CENTRE D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION EN ALTERNANCE

Formation générale et professionnelle (2 jours par semaine)

⇒ dans les locaux de l'école professionnelle Saint-Henri du Bizet :

VENDEUR/VENDEUSE (5^e et 6^e)

AIDE-FAMILIAL(E) (5^e et 6^e)





⇒ dans les locaux de l'Institut Saint-Henri à Comines :

SERVICES AUX PERSONNES : COIFFEUR/COIFFEUSE (5^e et 6^e)

GTPE - Gestionnaire de Très Petites Entreprises (7^e)

AIDE-SOIGNANT(E) (7^e)

Formation en entreprise (3 jours par semaine)

-  contrat alternance
-  contrat d'apprentissage des professions salariées (C.A.P.S.)
-  convention emploi-formation (A.R. 495)
-  convention de stage

Options et contact :

C.E.F.A. LE BIZET « Vendeur/Vendeuse » (après la 4^e Professionnelle)
LE BIZET « Aide-Familial(e) » (après la 4^e P)
rue de l'Eglise, 6 à B-7783 LE BIZET
 056/ 56 00 72 et de France 00 32 56 56 00 72

C.E.F.A. COMINES « Coiffeur/Coiffeuse » (après la 4^e P)
COMINES « Aide-Soignant(e) » (après la qualif' de 6^e A-F)
COMINES « Gestionnaire de Très Petites Entreprises » (après un CQ 6)
rue du Commerce, 21 à B-7780 COMINES
 056/ 56 00 60 ; de France 00 32 56 56 00 60

Le **C.E.F.A.** délivre des attestations de compétences professionnelles et des certificats de qualification (CQ6) correspondant à ceux du plein exercice, ainsi que le **CESS** (certificat d'enseignement secondaire supérieur = Bac Pro) après une 7^e année.



ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE LE BIZET

TROISIÈME DEGRÉ : 5^E ET 6^E ANNÉES

VENDEUR/VENDEUSE

FORMATION GENERALE	5 ^E & 6 ^E
Français	3 h
Sciences humaines	3 h
Néerlandais	2 h
Formation scientifique	2 h
FORMATION PROFESSIONNELLE	
Vente	3 h
Etalage-Promotion des marchandises	1 h
Gestion et informatique appliquée	2 h
TOTAL (COURS)	16 h
STAGES	24 h

AIDE-FAMILIAL(E)

FORMATION GENERALE	5 ^E & 6 ^E
Français	3 h
Sciences humaines	3 h
Mathématique	2 h
Formation scientifique	2 h
FORMATION PROFESSIONNELLE	
Soins, hygiène et confort	3 h
Education nutritionnelle	2 h
Psychologie appliquée	1 h
TOTAL (COURS)	16 h
STAGES	24 h



ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE COMINES

3^E ANNÉE

GESTIONNAIRE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES (GTPE)

FORMATION GÉNÉRALE

Français	4h
Formation scientifique	2h
Formation sociale et économique	2h

FORMATION PROFESSIONNELLE

Gestion commerciale et législation	3h
Comptabilité et informatique de gestion	3h
Activités de synthèse	1h

TOTAL (COURS) 15h

STAGES 24h

AIDE-SOIGNANT(E)

FORMATION GÉNÉRALE

Français	4h
Formation scientifique	2h
Formation sociale et économique	2h

FORMATION PROFESSIONNELLE

Nutrition	1h
Technologie des soins	4h
Psychologie appliquée	2h
Activités de synthèse	1h
TOTAL (COURS)	16h

STAGES 24h

SERVICES

INTERNAT

Une documentation spéciale au sujet de l'internat est disponible sur demande auprès de la direction.

EQUIPEMENT POUR LE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour les garçons, l'équipement se compose d'une paire de chaussures de sport, d'un short rouge et d'un T-shirt uni*. Pour les filles, également une paire de chaussures de sport, un cycliste noir et un T-shirt uni*.

* le short ou cycliste et le T-shirt sont fournis par l'école et inclus dans les frais de scolarité

NAVETTE

Une navette de bus a été mise en place entre l'implantation de Comines et celle du Bizet, moyennant une participation forfaitaire de 70,00 € par année scolaire avec arrêt possible à la gare de Comines sur demande expresse des parents.

L'élève en retard pour la navette se présentera chez M. Ooghe et rejoindra Le Bizet par ses propres moyens.

REPAS

Moyennant inscription le jour même avant 9h, il est possible de prendre un repas chaud préparé par un traiteur. Les menus sont soignés et variés. Le coût du repas complet (potage, plat, dessert) est fixé à 3,60 €. Les élèves qui le souhaitent peuvent également consommer leur pique-nique à la cantine ou y réchauffer un plat au micro-ondes ; dans ce cas, prévoir récipient et couverts !

HORAIRE-TYPE D'UNE JOURNÉE DE CLASSE

8h30'	Début des cours !!! Les élèves doivent être présents dans la cour de récréation au plus tard à 8h25'.
9h20'	Début de la 2 ^e heure
10h10'	Récréation
10h25'	Reprise des cours, début de la 3 ^e heure
11h15'	Début de la 4 ^e heure
12h05'	Fin des cours de la matinée et repas
	Pendant le temps de midi <u>seuls</u> les élèves qui rentrent manger <u>à la maison</u> sont autorisés à quitter l'école !
13h00'	Début de la 5 ^e heure de cours
13h50'	Début de la 6 ^e heure de cours
14h40'	Début de la 7 ^e heure de cours
15h30'	Fin des cours pour le plein exercice – récréation pour le CEFA
15h40'	Début de la 8 ^e heure de cours (pour le CEFA)
16h30'	Fin des cours pour le CEFA

N.B. : Le mercredi, les cours se terminent à 12h05' !

MODALITES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

Durant l'année scolaire, l'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h00' à 16h30'.

Durant les vacances d'été, l'école est ouverte jusqu'au mercredi 6 juillet inclus et à partir du mercredi 17 août de 10h00' à 12h00' et de 15h00' à 17h30' ou sur rendez-vous. (056/ 56 00 72 et de France : 00 32 56 56 00 72)

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION !!! IMPORTANT !!!

Pour l'inscription : la carte d'identité (ou pour les Français une fiche individuelle d'état civil ou une composition de famille) ainsi que le document de langue délivré à l'issue de la sixième primaire. Le document original est indispensable !

Pour les élèves qui viennent d'une école en France (qu'ils soient belges ou français !), il faut également fournir un extrait d'acte de naissance original (délivré par la commune du lieu de naissance).

Pour les nouveaux élèves français, tous les bulletins trimestriels depuis la 6^e devront être rentrés pour la constitution du dossier de l'élève.

Dans ce cas, l'inscription est soumise au règlement d'un droit d'équivalence de € 76,00 (tarif 2020/2021) et ne devient effective qu'une fois tous les documents rentrés et reste soumise à la décision de l'équivalence. Il est donc primordial de rentrer tous ces documents au plus tôt !!!!

Le montant de la scolarité s'élève à € 110,00 pour le plein exercice et à € 75,00 pour le CEFA, à régler au moment de l'inscription ; ou au plus tard avant la rentrée de septembre.

DOCUMENTS A FOURNIR		✓	x
①	carte d'identité		
	ou fiche individuelle d'état civil		
	ou composition de famille		
②	extrait d'acte de naissance (original)		
③	tous les bulletins trimestriels depuis la 6 ^e		
④	droit d'équivalence € 76,00 (tarif 2021/2022)		
⑤	frais de scolarité € 110,00 (€ 75,00 CEFA)		

Tout changement d'adresse postale, mail, de numéro de téléphone, doit être communiqué sans tarder !!!

CONTACTS PARENTS-ÉCOLE

LE JOURNAL DE CLASSE

C'est l'outil essentiel et quotidien de communication entre l'école et les parents. Nous vous invitons à le parcourir régulièrement, et en particulier pour les élèves les plus jeunes. A la fin de chaque semaine, nous vous demandons de bien vouloir signer le journal de classe à l'endroit prévu à cet effet. Un espace de communication vous y est également réservé.

PLATEFORME NUMÉRIQUE



Nouvel outil numérique de communication qui permettra un contact plus facile encore entre l'école et les parents. Plus d'informations à la rentrée scolaire !

LE BULLETIN

Outre les résultats trimestriels remis aux parents/responsables, des bulletins intermédiaires sont remis aux élèves. Ce bulletin doit être signé par les parents/responsables et remis au titulaire au plus tôt.

LES CIRCULAIRES

Des circulaires destinées aux parents sont confiées aux élèves essentiellement le vendredi. Elles ont toujours un objet bien précis : invitation à une réunion, organisation d'une activité spéciale (visite, voyage), ... Elles comportent le plus souvent un talon-réponse qui doit être complété par les parents et remis ensuite au titulaire de classe.

Chaque parent désireux d'être tenu informé par mail de ce qui touche à la vie de l'école communique son adresse à l'inscription.

LES RENCONTRES INFORMELLES

Il s'agit de rencontres personnelles de parents avec un professeur ou avec la direction. Ces rencontres se font à l'Institut à l'initiative des parents, à l'initiative d'un professeur ou de la direction. Elles permettent d'aborder un problème particulier ; traité à temps et sereinement, il trouve une solution heureuse. Pour ce genre de rencontre, il est recommandé de prendre rendez-vous afin d'éviter un déplacement inutile ou une attente fastidieuse.

LE CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (P.M.S.)

Un(e) psychologue du centre P.M.S. et un(e) assistante social(e) tiennent une permanence hebdomadaire à l'Institut, afin d'assurer la guidance de nos élèves (orientation - méthode de travail - relations humaines, ...). Les parents qui souhaitent bénéficier de ce service (gratuit) en font part au professeur-titulaire ou à la direction.

QUELQUES POINTS ESSENTIELS DU MODUS VIVENDI DE L'INSTITUT SAINT-HENRI

Toute vie en communauté exige de la part de ses différents acteurs le suivi d'un certain nombre de règles destinées à assurer la sécurité, les bonnes conditions de travail et l'épanouissement harmonieux de tous.

Voici en quelques lignes, les points essentiels que chacun s'efforcera de respecter scrupuleusement.

Le respect et la politesse envers tous les membres de la communauté éducative de l'Institut, et, dans un sens plus large envers tous les membres du personnel.

Le respect de soi, notamment en ce qui concerne la façon de s'habiller (tenue sobre et correcte, pas de survêtement) et de se tenir dans l'école mais aussi aux abords de celle-ci.

Le respect des biens personnels (livres, documents) **et communs** (mobilier, installations sanitaires, ...). Les élèves qui mangent à l'école aident au débarrasage des tables.

Le respect du calendrier scolaire, en particulier pour les élèves résidant en France.

Le sérieux, la régularité et la ponctualité dans l'exécution du travail scolaire en général qui sont les conditions de la réussite.

La lutte contre le tabagisme demeure un de nos objectifs prioritaires ; les conséquences néfastes du tabagisme et autres assuétudes sur le plan sanitaire appellent l'adhésion de tous dans un même effort.

Cette liste est bien loin d'être exhaustive. C'est pourquoi nous vous recommandons la lecture attentive des règles de vie qui sont reprises dans le journal de classe.

Le règlement d'ordre intérieur exigé par le décret « Missions » de juillet 97 est repris dans le journal de classe et soumis à la signature des parents et de l'élève dès le début de l'année scolaire.

NOTRE ÉCOLE EST CITOYENNE

Notre école fonctionne selon les valeurs citoyennes et démocratiques.

Cela implique que les élèves participent à la construction des lois que chaque élève doit s'engager à respecter. Le respect de celles-ci est géré par le conseil de citoyenneté où siègent des représentants des élèves élus par leurs pairs, de l'équipe éducative et la direction.

Le rôle du conseil est également d'accueillir les nouveaux élèves et de mettre en place des projets citoyens.

L'école citoyenne se soucie avant tout d'impliquer les élèves dans la vie de l'établissement et de leur apprendre les valeurs démocratiques.

Elle fonctionne en parallèle et en étroite collaboration avec le règlement d'ordre intérieur qui régit notre établissement.

Un système de ceinture valorise une bonne attitude citoyenne et le respect du règlement d'ordre intérieur.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022 - 2023

La rentrée des classes est fixée :

Au lundi 29 août :

- ➔ à 9h00' pour les élèves de 1^{ère} → journée d'accueil qui se terminera à 15h30'.

Au mardi 30 août :

- ➔ à 9h00' : pour les élèves des 2^e
- Cours selon l'horaire normal pour les 1^{ères}.

Au mercredi 31 août :

- ➔ à 8h30' : pour les élèves des 3^e et 4^e P.

Au jeudi 1^{er} septembre :

- ➔ à 8h30' pour les élèves du C.E.F.A. 5^e, 6^e ⇨ prise de contact avec les titulaires et les accompagnateurs de stage et cours.

CALENDRIER DES CONGES ET VACANCES SCOLAIRES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

COURS SUSPENDUS :

- 📅 le mardi 27 septembre 2022 : fête de la Communauté française de Belgique
- 📅 du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022 : congé d'automne (Toussaint)
- 📅 le vendredi 11 novembre 2022 : commémoration de l'Armistice
- 📅 du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 : vacances d'hiver (Noël)
- 📅 du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023 : congé de détente
- 📅 le lundi 10 avril 2023 : lundi de Pâques
- 📅 du lundi 1^{er} mai au vendredi 12 mai 2023 : vacances de printemps
- 📅 le jeudi 18 mai 2023 : congé de l'Ascension
- 📅 le lundi 29 mai 2023 : lundi de Pentecôte

VOS NOTES PERSONNELLES